



> SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE HABILITATION ÉLECTRIQUE FORMATION RECYCLAGE DU PERSONNEL NON-ÉLECTRICIEN

(BO, HO, HOV EXÉCUTANT) (BO, HO, HOV CHARGÉ DE CHANTIER)

PUBLIC

Personnel non électricien, préalablement formé à la sécurité en matière d'électricité et habilité en basse et/ou haute tension.
Pré-requis : Être titulaire de l'habilitation électrique.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de travailler dans un environnement électrique ne réalisant aucune opération électrique dans le respect de sécurité de la norme NFC.18510.

DURÉE

1 jour.

CONTENU

Rappels

- Domaines de tension
- Distances de sécurité par rapport aux pièces actives
- Mécanismes des électrisations
- Le court-circuit
- Effets physiopathologiques
- Le surveillant de sécurité en matière d'électricité
- Protection contre les contacts directs

Mise à jour des connaissances

- Nouveaux textes réglementaires
- Nouveaux matériels et équipements utilisés
- Cas des entreprises intervenantes

Incidents ou accidents

- Incendie d'origine électrique
- Enceintes confinées et/ou exigües

Difficultés rencontrées par les stagiaires

Contrôle des connaissances

Mises en situation selon l'habilitation

Évaluation théorique et pratique

Les organismes de sécurité (CARSAT, INRS) préconisent un recyclage tous les 3 ans.

VOS CONTACTS

02 99 52 54 52 (35)
02 97 76 00 55 (56)
02 96 58 69 86 (22 et 29)

DATES ET TARIFS

Calendrier actualisé en ligne ou format papier sur demande

LIEUX

Brest, Lorient, Quimper, Redon, Rennes, Saint-Brieuc

VALIDATION

Remise d'un avis permettant à l'employeur d'habiliter son personnel.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Contrôles des acquis, questionnaires théoriques et pratiques.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques, Analyse de cas réels, utilisation des situations professionnelles des stagiaires, Support pédagogique détaillé, Vidéos sur la prévention des risques électriques, Contrôle des acquis.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ENCADREMENT

Mises en situation permettant d'analyser des cas réels.
Remise aux participants d'un carnet de prescription de sécurité électrique.